

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par la présente, donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 7 décembre 2020, à 19 h, retransmise en webdiffusion**, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), sur la demande de dérogation mineure suivante:

- D'autoriser en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07), afin d'autoriser l'ajout la construction d'une terrasse sur le toit du bâtiment sis au 2151 à 2153, rue Marie-Anne Est, et ce, en dérogation à l'article 18.1 (distance de retrait) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Prenez avis que, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-074 nous autorisant à faire les adaptations nécessaires, toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires par écrit **entre le 3 au 18 novembre 2020 au plus tard**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes:

Adresse courriel: <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-novembre>

Adresse courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6
À l'attention de Louise Depelteau

Prenez avis également que la documentation afférente à la présente demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le présent avis est donné, avec les adaptations nécessaires, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 2 novembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Claude Groulx secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande de dérogation mineure relativement à l’immeuble situé au **2151 à 2153, rue Marie-Anne Est**, a paru le 2 novembre 2020 sur le site Internet de l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 2 novembre 2020

Le secrétaire d’arrondissement,

Claude Groulx